

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DAC 360 Subventions (2.000 euros) à l'association SoBD.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à l'association SoBD ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du 8 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association SoBD, 1, rue Guy Moquet 92240 Malakoff, au titre de l'année 2021. 2021_05208 / 183979

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 2.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO